

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n° 26/PSH 386

Portant sur l'autorisation d'occupation du domaine public et sur la modification du stationnement des véhicules, au droit du n°24B rue Jeanne d'Arc, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le jeudi 01 octobre 2026, à l'occasion d'un déménagement.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU Le Code Pénal,
- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code de la Voirie Routière
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Les délibérations du conseil municipal n° 23/05/2022-03 et n°22/04/2024-09, fixant les tarifs d'occupation du domaine public et privé communal,
- VU La demande du déménageur « DETRALEV ».

Considérant que par mesure de sécurité et afin de faciliter un déménagement, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public et de modifier le stationnement des véhicules, rue Jeanne d'Arc, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le jeudi 01 octobre 2026.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'entreprise effectuant le déménagement est autorisée à occuper le domaine public, face au 24B rue Jeanne d'Arc, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le jeudi 01 octobre 2026.
- ARTICLE 2 :** Le stationnement des véhicules sera interdit sur 2 places, et réservé au demandeur, au droit du n°24B rue Jeanne d'Arc, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le jeudi 01 octobre 2026.
- ARTICLE 3 :** Une signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques.
- ARTICLE 4 :** Cette occupation donnera lieu à la perception d'une redevance fixée par le Conseil Municipal d'un montant de 36 €.
- ARTICLE 5 :** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 6 :** Le commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Binic-Etables-sur-Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 20 août 2026.



Le Maire,
Thierry SIMELIERE.



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Demande à déposer 10 jours avant le début des travaux.

Le demandeur		Particulier ☐	Entreprise ☒
Nom :	Prénom :		
Dénomination :	Représenté par : <u>LE TREIZE Damien</u>		
N° SIRET :	<u>317 884 799 00514</u>		
Adresse :	<u>11 Bd Carnot</u>		
Code Postal :	Localité : <u>Saint-brieuc</u>		
Téléphone :	Courriel : <u>saintbrieuc@demorageurs-bretons.fr</u>		

Localisation du site concerné par la demande	
Nom :	Prénom :
Adresse :	<u>Sylvaine</u>
Code Postal : <u>22410</u>	Localité : <u>SAINT-QUAY-PORTRIEUX</u>

Nature de l'occupation			
Travaux ☐	type de travaux :		
Livraison ☐	Déménagement ☒		
Dépôt ☐	type de dépôt :		
Echaffaudage ☐	Nacelle ☐	autres ☐	
Trottoir ☐	Chaussée ☐	Espace vert ☐	Autres ☐
Date de début : <u>01/10/2026</u>		Date de fin : <u>01/10/2026</u>	

TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC				Total
Occupation privative de la voirie, échafaudages, dépôts de matériaux sur trottoir, chaussée, y compris véhicules de chantier m ² /jour	0.50	/m ²	/jour	
tarif sans autorisation m ² /jour	5.00	/m ²	/jour	
Forfait route barrée (hors prestations de sécurité comprenant l'établissement d'une déviation par les services techniques et la fourniture de panneaux de signalisation).	30.00		/jour	
tarif sans autorisation	90.00		/jour	
Neutralisation de stationnement véhicules (déménagements, engins, livraisons...) /place/jour	3.00	2 3 /place	1 /jour	6
tarif sans autorisation place/jour	30.00	/place	/jour	
Prestation de sécurité et de mise en place de la signalisation (location de panneaux incluses)	30			30
TOTAL				36 €

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ST Brieuc Le : 18/08/2026
Nom : LE TREIZE Prénom : Nathalie Qualité : Responsable commerciale
Signature :

DÉ. TRALEV. LE BAIL
11, Bd Carnot
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 84 00 40
Fax 02 96 78 89 02